

| | | |
|---|---|----------------------------|
|  | Conseil du 16 juin 2017 | <i>Délibération</i> |
| | Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable | N° 2017-404 |

Attribution d'une subvention à l'association ACIDD (Association communication et information pour le développement durable) pour l'organisation de l'université d'été de la communication pour le développement durable - Décision - Autorisation

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 Présentation de l'association ACIDD

L'Association communication et information pour le développement durable (ACIDD), association loi 1901, fondée en 2000, dont le siège se situe à la Bastidonne dans le Vaucluse, a pour objet :

- le développement et le soutien des activités de création, de communication, d'information et de toute activité culturelle, plus particulièrement appliquées aux domaines des technologies de l'information et de la communication au développement durable et de l'environnement ;
- la mobilisation, l'éducation, l'information, l'accompagnement et la mise en place d'outils à l'attention des acteurs du développement durable et de la communication.

2 – Présentation de la manifestation

La Métropole accueille pour la sixième fois, les 28 et 29 août prochains, l'université d'été de la communication pour le développement durable. Cette manifestation se déroulera au Marché des Douves.

Créée par ACIDD et le Comité 21, l'université d'été est considérée comme le seul évènement vraiment transversal et influent sur la rencontre entre le développement durable et une société de communication, rapprochant acteurs publics, universitaires, entreprises, associations de compétence régionale ou nationale, avec des experts de la communication. L'objectif principal étant de généraliser les démarches de développement durable et de passer au concret.

3 – Programme de la manifestation

Cette 15^{ème} édition dans sa version 2017 a pris comme axe central de son action « Perdu dans les transitions ». Chaque rencontre, atelier, groupe de travail, recherches enrichissent le projet de donner des clés de compréhension, de faire participer et « de renforcer les capacités ».

L'université d'été se déroulera sur deux jours, selon la structure adoptée en 2016. Le premier jour sera consacré à une série de 4 tables rondes. Le deuxième jour sera un atelier collaboratif sur les solutions à mettre en œuvre avec la structuration des grandes thématiques à développer et à diffuser auprès des réseaux partenaires et du grand événement de clôture 2018. Des visites vont aussi être proposées.

Les travaux sont ouverts par une personnalité : Michel Serres ou Martha Nussbaum.

La journée du 28 juillet sera consacrée à la découverte, au partage, et à débattre des grandes tendances, écouter les signaux faibles à la convergence des grandes transitions.

Elle se terminera par le marché aux solutions avec un appel à projets.

Thèmes proposés pour les 5 tables rondes :

1. Fausses informations : des vérités alternatives et manipulation, abondance et manque d'esprit critique
2. Jeux vidéo et génération Minecraft : Les générations Z et alpha sauveront-elle le monde ? La génération alpha ira-t-elle encore à l'école ? Nouveaux mythes ou société qui se perd ?
3. Le droit à la mobilité : entre énergie et numérique, solutions et aspirations
4. La haute qualité de vie pour tous
5. Base de données distribuée : décryptage d'une révolution.

Le 29 juillet est consacré à un travail de co-conception et de co-production en lien avec les conférences de la veille.

Dans chaque groupe, la journée commence par la découverte d'un cas concret, d'une expérience disruptive et inspirante.

Les scénarios seront diffusés sur le site d'ACIDD et les réseaux sociaux et lors d'une conférence en septembre à Paris. Ils serviront de base de travail sur un an, piloté par la Fondation, pour qu'un démonstrateur autour des 8 cas traités soit prêt en 2018 lors de la grande exposition solutions pour demain.

4 - Plan de financement

Parmi les financeurs et à l'instar de l'année 2016, 3 collectivités sont sollicitées pour subventionner l'évènement : le Conseil Départemental de la Gironde (sollicité à hauteur de 5 000 €), Bordeaux Métropole (sollicitée à hauteur de 18 000 €) et la ville de Bordeaux (sollicitée à hauteur de 25 000 €, dont 15 000 € sous la forme de mise à disposition de locaux et matériels).

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 18 000 €, inférieure de 10% à celle accordée de 20 000 € pour l'édition précédente.

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif du budget prévisionnel de l'université d'été 2017 :

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|--|---------|--|---------|
| 60 - Achats | 11 500 | 70 - Ventes, prestations de services, marchandise | 5 000 |
| Achats d'études et de prestations de services | 10 000 | Marchandises | |
| Achats non stockés de matières et fournitures | | Prestations de services | 5 000 |
| Fournitures non stockables (eau, énergie) | | Produits des activités annexes | |
| Fournitures d'entretien et de petit équipement | | 74 - Subventions d'exploitation | 78 000 |
| Autres fournitures | 1 500 | Etat | |
| 61 - Services extérieurs | 7 000 | | |

| | | | |
|--|----------------|--|----------------|
| Sous-traitance générale | | Région | |
| Locations | 7 000 | | |
| Entretien et réparation | | Département | 5 000 |
| Assurances | | autres EPCI | 30 000 |
| Documentation | | ville de Bordeaux | 25 000 |
| Divers | | Bordeaux métropole | 18 000 |
| 62 - Autres services extérieurs | 67 000 | Autres communes | |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires | 50 000 | | |
| Publicité, publications | 5 000 | Organismes sociaux (à détailler) | |
| Déplacements, missions | 12 000 | | |
| Frais postaux et de télécommunications | | | |
| Services bancaires, autres | | Fonds européens | |
| 63 - Impôts et taxes | | CNASEA (emplois aidés) | |
| Impôts et taxes sur rémunérations | | Autres (précisez) | |
| Autres impôts et taxes | | Partenariat privés | |
| 64 - Charges de personnel | 25 000 | 75 - Autres produits de gestion | 27 500 |
| Rémunérations des personnels | 15 000 | Dont cotisations | |
| Charges sociales | 10 000 | Autres | 27 500 |
| Autres charges de personnel | | 76 - Produits financiers | |
| TOTAL DES CHARGES | 110 500 | TOTAL DES PRODUITS | 110 500 |

5 – Intérêt pour Bordeaux Métropole

L'université d'été de la communication pour le développement durable s'inscrit dans les politiques stratégiques de Bordeaux Métropole pour une haute qualité de vie en lien avec le développement durable.

Par ailleurs, la localisation de cet évènement majeur sur le territoire de la Métropole renforce son image, accroît son rayonnement, le dynamisme de sa vie économique régionale mais aussi contribue à conforter son engagement en faveur du développement durable. Cet évènement permettra en outre à Bordeaux Métropole de valoriser les actions qu'elle mène dans les différents domaines en lien avec le développement durable et constitue une source d'inspiration dans la cadre de la réflexion actuellement menée dans la nouvelle définition du politique développement durable de la Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits et citoyens dans leurs relations avec l'administration,

VU l'article L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations et aide accordées par les personnes publiques,

VU la délibération n°2011/0711 du Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole le 1^{er} janvier 2015) en date du 14 octobre 2011 relative à l'adoption de son agenda 21 et notamment la fiche action relative au développement de la participation citoyenne,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la demande de subvention de l'association ACIDD est recevable à hauteur de 18 000 € pour l'organisation de la 15^{ème} édition de l'université d'été de la communication pour le développement durable dans la mesure où cette action contribue à impulser une dynamique en faveur du développement durable et rayonnement de la Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 18 000 € en faveur de l'association ACIDD pour le soutien à l'organisation de la 15^{ème} édition de l'université d'été de la communication pour le développement durable qui se déroulera sur le territoire de l'agglomération les 28 et 29 août prochains,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, contenant les conditions de la subvention métropolitaine,

Article 3 : la subvention sera imputée sur le budget de l'exercice 2016 du CDR CAD 05, chapitre 65, article 6574, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 juin 2017

| | |
|---|---|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 JUIN 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 27 JUIN 2017</p> | <p>Pour expédition conforme, le Vice-présidente,</p> <p>Madame Anne WALRYCK</p> |
|---|---|